

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE CHADRAC**  
**SEANCE DU 15 AVRIL 2016**

L'an deux mille seize et le quinze avril à 19 heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard CONVERT, Maire.

**Présents** : Mme BRUSTEL, Mr DELABRE, Mme THIEBAULT Maires Adjoints ; Mme ALLIBERT, Mme COZE, Mme DE ALMEIDA, Mme FERREBOEUF, Mr FIALON, Mr HARITCHABALET, Mr JOUVET, MR MAYRAND, Mme PEYRON, Mr ROCHER, conseillers municipaux.

**Excusés** : Mr ARSAC a donné procuration à Mme COZE  
Mme BOURDELAIN a donné procuration à Mme ALLIBERT  
Mr GARNIER a donné procuration à Mr MAYRAND  
Mr GIBERT a donné procuration à Mme BRUSTEL  
Mme LE GOFF a donné procuration à Mme THIEBAULT  
Mme MIALON a donné procuration à Mr DELABRE  
Mr POURHADI a donné procuration à Mr JOUVET  
Mr TRANCHARD a donné procuration à Mr CONVERT

**Secrétaires** : Mr HARITCHABALET – Mr ROCHER

**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015 (Budget Principal)**

Constatant que le Compte Administratif 2015 du Budget Principal de la commune présente un *excédent de fonctionnement de clôture de 480.100,79 €*, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (Prévu au budget 2015)	<b>423.922,39 €</b>
Affectation à la section d'investissement ● Exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	

<ul style="list-style-type: none"> <li>● Reprise des excédents antérieurs</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Affectation complémentaire à la section d'investissement en réserve (compte 1068) sur exercice 2016</li> </ul>	<b>347.847,73 €</b>
Affectation à la section de fonctionnement <ul style="list-style-type: none"> <li>● Affectation de l'excédent de fonctionnement reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)</li> </ul>	<b>132.253,06 €</b>

**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015 Budget**  
**Annexe Cellules commerciales**

Constatant que le Compte Administratif 2015 du Budget Annexe Cellules Commerciale présente un *excédent de fonctionnement de clôture de 13.425,06 €*, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (Prévu au budget 2015)	<b>12.920,00 €</b>
Affectation à la section d'investissement <ul style="list-style-type: none"> <li>● Exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)</li> </ul>	<b>14.193,35 €</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Reprise des excédents antérieurs</li> </ul>	

Exprimés : 23  
POUR : 18  
CONTRE : 2 (MENINI, ARSAC)  
Abstentions : 3 (COZE, DE ALMEIDA, ROCHER)

Le Maire,

Gérard CONVERT

**EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE**

Madame ALLIBERT Magalie, Vice-Présidente et, Rapporteur de la Commission des Finances, présente le projet de Budget Primitif 2016 qui a été étudié et élaboré en séance de travail par la commission précitée :

**BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

Section de Fonctionnement

Dépenses : 2.379.551,06 €

Recettes : 2.379.551,06 €

Section d'Investissement

Dépenses : 2.261.859,05 €

Recettes : 2.261.859,05 €

**BUDGET ANNEXE CELLULES COMMERCIALES**

Section de Fonctionnement

Dépenses : 35.510,08 €

Recettes : 35.510,08 €

Section d'Investissement

Dépenses : **210.581,00 €**

Recettes : **210.581,00 €**

Ouïe cet exposé, le conseil municipal adopte à la majorité, le Budget Primitif Principal 2016 et le Budget Annexe Cellules Commerciales 2016.

Exprimés : 23

POUR : 18

CONTRE : 2 (ARSAC, MENINI)

Abstentions : 3 (COZE, DE ALMEIDA, ROCHER)

Le Maire,

Gérard CONVERT

**TRAVAUX D'EXTENSION BASSE TENSION POUR MAISONS  
SUC/ROUX**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que des travaux peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies de la HAUTE-LOIRE ;

Comme la commune ne livre pas le génie civil et conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la commune une participation de 10 € par mètre, soit :

$$140 \times 10 = 1.400 \text{ €}$$

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- 1) D'approuver l'avant-projet d'extension Basse Tension présenté par Monsieur le Maire,
- 2) De confier la réalisation de ces travaux au Syndicat d'Energies de la HAUTE-LOIRE auquel la commune est adhérente,

- 3) De fixer la participation de la commune au financement des dépenses à 1.400 € et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme dans la caisse du Receveur du Syndicat Départemental.
- 4) D'inscrire à cet effet la somme de 1.400 € au budget primitif.

Le Maire,

Gérard CONVERT

**APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2015**  
**COMPTES ADMINISTRATIFS 2015**  
**BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE**

Madame ALLIBERT Magalie, Vice Présidente de la Commission des Finances, présente les Budgets.

Le Compte Administratif est discuté article par article et chapitre par chapitre, en Euros.

Les comptes Administratifs du budget principal et du budget annexe, conformes aux comptes de gestion, dressés par le receveur municipal sont approuvés à l'unanimité.

**BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

**Section de Fonctionnement**

Dépenses :	1 976 563,14 €
Recettes :	2 324 410,87 €
Résultat de l'exercice 2015 :	347 847,73 €
Résultat de clôture 2015 :	480 100,79 €

**Section d'Investissement**

Dépenses :	1 959 025,37 €
Recettes :	2 242 370,66 €
Résultat de l'exercice 2015 :	283 345,29 €
Reste à réaliser dépenses :	1 182 613,75 €
Reste à réaliser recettes :	520 245,00 €
Résultat de clôture 2015 :	889 192,62 €

**RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL**

RESULTAT EXERCICE 2015 :	- 353 987,37 €
RESULTAT CLOTURE 2015 :	1 085 033,00 €

## **BUDGET ANNEXE CELLULES COMMERCIALES**

### **Section de Fonctionnement**

Dépenses :	251 311,21 €
Recettes :	264 736,27 €
Résultat de l'exercice 2015 :	13.425,06 €
Résultat de clôture 2015 :	13.425,06 €

### **Section d'Investissement**

Dépenses :	346 724,20 €
Recettes :	244 451,53 €
Résultat de l'exercice 2015 :	- 102 272,67 €
Résultat de clôture 2015 :	-152 661,00 €

## **RÉSULTAT D'EXECUTION DU BUDGET ANNEXE CELLULES COMMERCIALES**

Résultat de l'exercice 2015 :	9.225,35 €
Résultat de clôture 2015 :	-36.194,98 €

Monsieur le Maire ne participe pas au vote des comptes administratifs et sort de la salle.

Exprimés : 22

POUR : 17

CONTRE : 0

Abstentions : 5 (ARSAC, COZE, DE ALMEIDA, MENINI, ROCHER)

Le Maire,

Gérard CONVERT

## **DECLASSEMENT D'UN TERRAIN COMMUNAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L2141-1 qui précise qu'un « bien d'une personne publique mentionnée à l'article L1, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement »

Vu le Code de l'Urbanisme,

Considérant que la partie communale plane située à l'aplomb de la Fontaine d'Orléans n'est pas affecté à un service public ou à l'usage direct du public dans la mesure où il s'agit d'un délaissé sans circulation et qu'il résulte de cette situation une désaffectation de fait de ce bien,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Constate la désaffectation du bien constitué par la partie plane de terrain surplombant la Place de la Fontaine d'Orléans,
- Décide du déclassement de ce bien du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

Le Maire,

Gérard CONVERT

## **VOTE DU TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2016**

Après étude et avis de la Commission des Finances, Monsieur le Maire propose une augmentation de 2,5% afin de compenser une partie la perte de D.G.F 2016. Il rappelle que les taux de 2015 avaient été augmentés de 2% pour 2015, soit :

Taxe d'Habitation : 8,73%  
Taxe Foncière Bâti : 19,34 %  
Taxe Foncière Non Bâti : 85,06 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à la majorité des voix une augmentation de 2,5% des taux, et fixe les taux des impôts locaux 2016 tels que précisés ci-dessous :

Taxe d'Habitation : 8,95%  
Taxe Foncière Bâti : 19,82 %  
Taxe Foncière Non Bâti : 87,19 %

Exprimés : 23

POUR : 17

CONTRE : 5 (ARSAC, COZE, DE ALMEIDA, MENINI, ROCHER)

Abstentions : 1 (HARITCHABALET)

Le Maire,

Gérard CONVERT

### **TRAVAUX D'EXTENSION BASSE TENSION POUR MAISONS SUC/ROUX**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que des travaux peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies de la HAUTE-LOIRE ;

Comme la commune ne livre pas le génie civil et conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la commune une participation de 10 € par mètre, soit :

$$140 \times 10 = 1.400 \text{ €}$$

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- 1) D'approuver l'avant-projet d'extension Basse Tension présenté par Monsieur le Maire,
- 2) De confier la réalisation de ces travaux au Syndicat d'Energies de la HAUTE-LOIRE auquel la commune est adhérente,
- 3) De fixer la participation de la commune au financement des dépenses à 1.400 € et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme dans la caisse du Receveur du Syndicat Départemental.
- 4) D'inscrire à cet effet la somme de 1.400 € au budget primitif.

Le Maire,

Gérard CONVERT